

## Un artiste exceptionnel

### CHAPITRE 3 : ALEXANDRE PERREGAUX AU SERVICE DES ARTS

#### *Un orfèvre et sculpteur sur ivoire devenu bâtisseur, puis architecte quasi officiel de l'Etat*

Issu d'une famille neuchâteloise venue de Cormondrèche et des Geneveys-sur-Coffrane, bourgeois de Valangin, ALEXANDRE PERREGAUX est né le 1<sup>er</sup> avril 1749, fils du menuisier JONAS PERREGAUX, qui s'est établi à Lausanne en 1743 (63).

Alexandre épouse en 1775 Catherine Maisonny (64). Il est reçu bourgeois de Lausanne le 26 novembre 1777 (65). Le couple aura six enfants, dont leur fils HENRI (1785-1850), qui sera le plus important architecte vaudois de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dès 1761, ALEXANDRE PERREGAUX fait un apprentissage de joaillier et graveur chez l'orfèvre lausannois BENOIT GELY ; son activité, à ce titre, est attestée entre 1772 et 1798, mais il s'occupe aussi d'architecture dès 1790. Très doué pour la gravure et la sculpture, Perregaux fournit à sa clientèle aisée non seulement des cachets gravés, des boîtes en or, parfois aussi, dans des cadres précieux, des médaillons, peints sans doute par sa fille, artiste de talent. Mais il se fait connaître surtout pour ses exceptionnelles miniatures en ivoire sculpté, qui reproduisent des portraits, voire des scènes amoureuses ou pastorales dans le goût de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Perregaux est actif comme bâtisseur dès l'âge de 40 ans, vers 1790, jusqu'à sa mort en 1808 et travaille notamment, dès 1798, comme architecte quasi officiel du jeune Etat issu de la Révolution vaudoise.

Sérieusement malade en 1807, il demande que son fils HENRI, âgé de 21 ans, bénéficie d'une émancipation légale quelque peu anticipée (66). Le père meurt prématurément à Lausanne le samedi 21 mai 1808, à l'âge de 59 ans. Il est inhumé au cimetière de Saint-Laurent.

ALEXANDRE PERREGAUX joue un rôle prépondérant comme responsable de la plupart des travaux publics, même si ceux-ci, sous la République Helvétique, ne sont guère nombreux en raison de la pénurie financière qui entrave presque toute initiative à cette époque. Il est ainsi mis à contribution non seulement pour l'installation, dans la tour beffroi de la cathédrale, des archives restituées par Berne (1798), mais aussi pour étudier la question des prisons ou expertiser le bâtiment de l'Ancien Evêché en vue d'un échange avec la ville de Lausanne.

Dès 1803, il reste l'architecte attiré du gouvernement et s'occupe de l'ensemble des constructions de l'Etat, sauf quelques rares exceptions réservées à l'entrepreneur-architecte JEAN-PIERRE NOBLET pour la poudrière (1806-1808) (67), ou à l'ingénieur et inspecteur des bâtiments HENRI EXCHAQUET pour certaines cures, notamment à Vufflens et Burtigny (68). Ainsi, Perregaux est-il chargé de travaux pour le Tribunal d'appel (dès 1803), le Grand Conseil (dès 1803), le château Saint-Maire et les casernes toutes proches, le collège (c'est à dire l'ancienne Académie, 1807) (69), le bâtiment des postes à Saint-François (dès 1805) (70), sans même parler de divers corps de garde répartis sur le territoire cantonal.

Parmi ses principaux ouvrages, on compte :

1791-1793, Lausanne, maison de maîtres de Villamont, durant quelques années demeure personnelle de l'architecte (71).

1801-1802, Lausanne, villa Souvenir à Ouchy (72).

1802, Lausanne, hôtel du Faucon, dans le quartier de Saint-Pierre (aussi 1805-1808) (73).

1802-1803, Lausanne, ancienne maison Panchaud à Ouchy (avec ses dépendances, 1804-1806) (74).

1803-1804, Lausanne, villa Mon-Repos (transformée par la suite) (75).

1803-1805, Lausanne, bâtiment du Grand Conseil.

1803-1805, Lausanne, théâtre de Marterey (76).

1805-1807, Lausanne, Saint-François, hôtel des postes (dès juin 1807, en association avec son fils HENRI) (77).

1805-1808, Lausanne, Saint-François, maison Perregaux, sa nouvelle habitation (partie orientale 1805-1807, partie occidentale 1808-1809) (78).

Dans l'ensemble de cette œuvre, bien entendu, le bâtiment du Grand Conseil occupe une place privilégiée, puisque c'est, symboliquement, l'édifice le plus important que cet architecte ait eu l'occasion de réaliser.

### *Le plan du Grand Conseil*

Dans les archives provenant du Service des bâtiments, un projet non signé, non daté, mais attribuable à ALEXANDRE PERREGAUX, vers 1803, reprend pratiquement l'ensemble des structures de l'ancienne maison de la Cour du Chapitre (fig. ●●● 17), sur lesquelles Perregaux ajoute son niveau supplémentaire. Celui-ci offrira la vaste salle réservée au législatif vaudois. Au-dessus de l'ancienne petite cuisine, à l'est, se trouve la «Chambre de

commissions», à deux angles coupés, l'un d'entre eux étant occupé par une cheminée. Le «grand escalier» est entièrement reconstruit à l'emplacement de l'ancien, mais à rampes droites débouchant sur un large palier, d'où l'on accède également à un «petit escalier d'entresol». Tout à côté, l'espace au-dessus de l'ancienne grande cuisine orientale est subdivisé en divers locaux annexes, tels que l'«antichambre à fourneau» aux angles arrondis (vestibule du Grand Conseil), la «Secrétairerie» flanquée de minuscules «petites archives» et d'un «escalier d'entresol», ainsi qu'un «Grand égouttoir» pour les députés (avec urinoir en marbre) et «Cabinet d'aisance».

Devant la grande salle, au-dessus des anciennes prisons, l'architecte crée une deuxième «Chambre de commissions» (qui sera dite «du Contentieux») avec accès direct à la salle d'assemblée, ainsi qu'un «Dégagement et escalier du galetas», dont le développement tournant à trois volées droites paraît surdimensionné pour se rendre simplement aux combles ; son importance est sans doute due au fait qu'il donne accès à des locaux supérieurs (archives ?), qui prennent jour sur la salle des pas perdus. Enfin, précédant le tout et muni, en façade, de la composition monumentale à portique et fronton que nous connaissons, un «Grand péristyle couvert, servant de salle d'exercice».

PALLADIO déjà recommandait les portiques dans les lieux publics :

Autour de ces places [publiques], on bâtera des portiques à la manière des Anciens, dont la largeur sera égale à la hauteur des colonnes, et ils serviront de couvert contre les pluies et les neiges, et généralement contre toutes les injures de l'air ou du soleil. (79)

Perregaux tient-il compte de ce conseil, en prévoyant de créer une cour d'honneur, qui devait être fermée, côté château Saint-Maire, par une rangée d'arbres et, latéralement par des colonnades ? A l'est, il propose en tout cas un «Péristyle» à quatre colonnes formant porche au-devant du bâtiment du Tribunal d'appel (réalisé) (fig. ●●● 18), et à l'ouest un «Péristyle ou Galerie». Celui-ci, délimité uniquement par des colonnes, devait offrir un espace couvert ménageant une superbe vue sur les environs de la ville. Ce dernier élément - dont l'exécution a été renvoyée par le gouvernement lors de l'acceptation du plan - n'a apparemment jamais été concrétisé, mais l'appellation de «péristyle» a désormais été appliquée (improprement) au grand espace intérieur auquel donne accès la façade d'apparat.